

Charte de l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence

But

L'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence encourage la mise en place de consultations professionnelles destinées aux personnes qui exercent ou ont exercé de la violence domestique.

La violence domestique est définie comme étant de la violence exercée entre adultes entretenant ou ayant entretenu des relations sociales étroites. Pour l'Association professionnelle la violence constitue une atteinte intentionnelle à l'intégrité physique et/ou psychique d'une personne.

Activités

L'Association professionnelle établit des recommandations afin que ses membres offrent des consultations professionnelles contre la violence.

L'Association professionnelle favorise les échanges entre les membres et les tiers ainsi que leur formation continue.

L'Association professionnelle accomplit un travail de lobbying et œuvre également au sein de l'opinion publique.

L'Association professionnelle gère un bureau.

Coopération

L'Association professionnelle collabore avec des spécialistes et des organisations qui poursuivent les mêmes objectifs qu'elle.

Principes de base

L'Association professionnelle suit les codes professionnel et éthique de l'Association Professionnels travail social Suisse (AvenirSocial) et ceux de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). En outre, elle soutient les efforts fournis en vue d'instaurer l'égalité entre femmes et hommes en Suisse.

Pour les codes, consulter les sites : www.avenirsocial.ch et www.psychologie.ch

Octobre 2014